

Province de Luxembourg  
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance commune et publique du Conseil Communal et du Conseil de l'action sociale, qui aura lieu le **Jeudi 21 décembre 2023 à 20 heures 00**, à la Cafétaria du centre sportif de Florenville

**CONVOCAATION du  
CONSEIL COMMUNAL**

**ORDRE DU JOUR**

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28 - Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

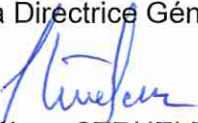

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

1. Approbation du BUDGET 2024 du C.P.A.S.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30 novembre 2023
3. Convention de partenariat pour la mise en œuvre du Parc national de Vallée de la Semois - Approbation
4. Convention-cadre entre Province de Luxembourg et écoles communales de l'entité de Florenville - Renouvellement
5. Compte 2022 de la Fabrique d'Eglise de Lacuisine - Approbation
6. Fabrique d'église de Lacuisine - Modification budgétaire n°1 du budget 2023 - Approbation
7. Budget Ordinaire et Extraordinaire Exercice 2024 - Approbation
8. Renon location parcelles communales à Florenville et Chassepierre
9. Location aisance communale à Florenville – Décision

**Communication(s)**

10. ATL - Rapport d'activité 2022-2023 et Plan d'action 2023-2024

11. Communication décision de Tutelle - Taxe communale annuelle sur la collecte et le traitement des déchets ménagers - exercice 2024

Par le Collège,  
La Directrice Générale, La Bourgmestre,  
   
Réjane STRUELENS Caroline GODFRIN

